



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 33

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, l'Assemblée permet à M. NARTH de terminer son intervention sur la question de privilège qu'il a soulevée le 19 mars 2024 au sujet de la conduite du ministre responsable de la Société d'assurance publique du Manitoba. M. NARTH propose ensuite qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

Le président déclare la question de privilège irrecevable.

Après la prière et la reconnaissance des territoires, M. JOHNSON soulève une question de privilège alléguant que la personne qui occupe le poste de ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée a fourni au grand public des renseignements au sujet d'un projet de loi alors que ce dernier n'avait pas encore été déposé à l'Assemblée. Il a terminé son intervention en proposant qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 208) — *Loi sur la Journée de visibilité bispirituelle et transgenre (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Two-Spirit and Transgender Day of Visibility Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

(M. OXENHAM)

Le président dépose le rapport annuel de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 78)

M^{me} SCHMIDT, *ministre de l'Environnement et du Changement climatique*, fait une déclaration au sujet de l'organisation Seal River Watershed Alliance.

M. NESBITT fait des observations sur la déclaration.

M. SIMARD, *ministre responsable des Affaires francophones*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la Francophonie.

M. LAGASSÉ et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA, MM. BALCAEN, BRAR et JACKSON ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient.

M^{me} COOK ainsi que MM. BALCAEN et JACKSON posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} COOK et M^{me} la *ministre* NAYLOR interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Mercredi 20 mars 2024

M^{me} la *ministre* MARCELINO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MARCELINO intervient.

M^{me} BYRAM ainsi que MM. KHAN et BEREZA posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} BYRAM et M. BRAR interviennent. M. KHAN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey